

Ouagadougou, le

N° 2016- /PRES

LE PRESIDENT DU FASO

A

**Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution,
Mesdames et Messieurs les Ministres**

- OUAGADOUGOU -

**Objet: Elaboration du Budget de l'Etat,
exercice 2017**

L'élaboration du Budget de l'Etat, exercice 2017, intervient dans un environnement marqué par une reprise de l'activité économique nationale soutenue par le secteur manufacturier et les services qui devraient retrouver de la vigueur suite à la transition politique, ainsi que l'entrée en service de deux (02) nouvelles mines d'or.

Dans un tel contexte économique, nos objectifs en matière de développement économique et social devront s'inscrire dans la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) afin d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations soulevées par les populations suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

En vue de permettre la formulation des propositions d'inscriptions budgétaires en rapport avec nos priorités et choix stratégiques, je me dois de vous fixer les orientations pour la préparation du budget de l'Etat, exercice 2017. Ces orientations reposent sur les travaux préliminaires du PNDES et la loi organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances qui consacre entre autres, la mise en œuvre du budget programme.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A- Environnement international

Dans un contexte caractérisé par le niveau bas des prix des matières premières et la persistance de risques d'ordre financier et géopolitique, l'économie mondiale devrait connaître une reprise modérée en 2016 avant de s'accélérer pour atteindre 3,5 % en 2017. Le taux de croissance économique serait de 3,2% en 2016, en hausse de 0,1 point par rapport à 2015 (3,1%).

En 2015, l'inflation est demeurée relativement faible. Elle a continué de fléchir dans les pays avancés (+0,8% en 2015 contre 1,4% en 2014), principalement du fait de la baisse des prix du pétrole. Dans les pays émergents, elle s'est stabilisée (4,7% en 2015 comme en 2014), en lien avec le recul des prix des produits de base.

Pour l'année 2016, les niveaux d'inflation seraient de +0,6% pour les pays avancés et de +4,5% pour les pays émergents et les pays en développement.

Aux Etats-Unis, la croissance devrait rester modérée, portée par le renforcement des bilans des sociétés, le retrait du frein budgétaire en 2016 et une amélioration du marché immobilier. Ces forces devraient compenser le fléchissement des exportations nettes dû à l'affermissement du dollar et au ralentissement de la croissance dans les pays partenaires, la nouvelle baisse de l'investissement dans le secteur de l'énergie, l'affaiblissement du secteur manufacturier et le durcissement des conditions financières intérieures pour certains secteurs de l'économie. Pour l'année 2016, la croissance devrait se stabiliser à 2,4% comme en 2015 avant d'atteindre 2,5% en 2017.

Concernant l'inflation, elle devrait passer de 0,1% en 2015 à 0,8 % en 2016, bien que l'appréciation du dollar et la répercussion de la baisse des prix du pétrole orientent les prix à la baisse. En 2017, l'inflation est projetée à 1,5%.

Sur le marché du travail, les indicateurs ont continué de s'améliorer. La croissance de l'emploi a été très vigoureuse, le taux d'activité a rebondi, et le taux de chômage a continué de baisser, pour s'établir à 4,5 % en mars 2016. Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage devrait s'établir à 4,9% en 2016 contre 5,3% en 2015, soutenu par la forte progression des salariés non agricoles.

Dans la zone euro, la faiblesse de l'investissement, le haut niveau du chômage et la fragilité des bilans des entreprises pèsent sur la croissance. Toutefois, la reprise modeste devrait se poursuivre en 2016, bénéficiant entre autres, des effets favorables de la baisse des prix de l'énergie, d'une expansion budgétaire modeste et des conditions financières favorables. La croissance devrait s'accélérer pour s'établir à 1,6 % en 2016 puis 1,8% en 2017.

S'agissant de l'inflation globale, elle devrait monter progressivement et atteindre 0,4% en 2016 (contre environ 0% en 2015) et 1,1% en 2017 du fait de l'assouplissement de la politique monétaire par la Banque centrale européenne (BCE).

Quant au marché du travail, il continuerait de s'améliorer progressivement dans la zone. Le taux de chômage devrait passer de 9,5% en 2015 à 8,9% en 2016 puis à 8,6% en 2017.

Au Japon, le relèvement du taux de la taxe à la consommation, la dépréciation récente du yen et l'affaiblissement de la demande des pays émergents devraient freiner l'activité économique au premier semestre de 2016. Cependant, la baisse des prix de l'énergie et les mesures budgétaires adoptées dans la loi de finances rectificative

devraient stimuler la croissance. Celle-ci devrait rester à 0,5% en 2016 comme en 2015, avant de passer à -0,1% en 2017.

S'agissant de l'inflation, elle devrait être négative en 2016 (-0,2 %) à cause de la baisse des prix de l'énergie et de l'affermissement du yen au cours des derniers mois. A moyen terme, l'inflation devrait remonter pour atteindre 1,7% en 2017 en lien avec la politique monétaire accommodante et la réduction de l'écart de production.

Quant au taux de chômage, il se situerait à 3,3% en 2016 et 2017 contre 3,4% en 2015.

En Chine, après un taux de croissance de 6,9% en 2015, la croissance devrait se ralentir à 6,5% en 2016 et à 6,2% en 2017. Ce ralentissement s'expliquerait par un nouveau fléchissement dans le secteur industriel, car l'excédent de capacité continue de se détendre, en particulier dans l'immobilier et les secteurs en amont, ainsi que dans l'industrie manufacturière.

S'agissant de l'inflation, elle devrait rester faible en 2016, en s'établissant à 1,8 %, du fait de la baisse des prix des produits de base, de l'appréciation réelle du *renminbi* et d'un léger affaiblissement de la demande intérieure. En 2017, l'inflation devrait ressortir à 2,0%.

Sur le marché du travail, le taux de chômage stagnerait en 2016 et 2017 à 4,1% comme en 2015.

B- Environnement régional et sous régional

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait rester faible en 2016 en s'établissant à 3,0% soit 0,4 point de moins qu'en 2015, avant de se reprendre pour atteindre 4,0 % en 2017, grâce à un léger rebond des prix des produits de base et à l'exécution en temps voulu de la politique économique. Le ralentissement de l'activité s'explique principalement par des conditions extérieures défavorables. En effet, les pays riches en ressources naturelles souffrent de la baisse des prix des produits de base tandis que les pays pré-émergents de la région subissent le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale. A cela, s'ajoute la situation sécuritaire préoccupante dans la plupart des Etats.

Concernant le taux d'inflation, il s'accélérerait en passant de 7,0% en 2015 à 9,0% en 2016 avant de retomber à 8,3% en 2017.

Dans l'UEMOA, l'activité économique a maintenu son dynamisme durant le dernier trimestre 2015. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est ressortie à 6,7%, en glissement annuel, après 6,4% au trimestre précédent, en liaison principalement avec les bonnes récoltes de la campagne agricole 2015/2016. Sur l'ensemble de l'année 2015, la croissance économique de l'Union est estimée à 6,6%, niveau identique à celui de 2014. Pour l'année 2016, la vigueur de l'activité devrait se maintenir avec une croissance attendue à 7,2%.

S'agissant de l'inflation, elle ressortirait à 0,9% à fin janvier 2016 contre 1,0% un mois plus tôt, imputable à la composante « alimentation ». Sur l'ensemble de l'année 2016, elle devrait rester à son niveau de 2015 (+1,0%) avant de s'accélérer légèrement en 2017, sous l'effet du redressement des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers.

C- Conjoncture nationale

L'économie burkinabè a été mise à rude épreuve sur la période 2013-2015. Le taux de croissance a connu une décélération, passant de 6,6% en 2013 à 4,0% en 2014 et 2015. Le ralentissement de l'activité s'explique par les effets des chocs externes (baisse des cours des matières premières, psychose de la maladie à virus Ebola dans la région, menace sécuritaire) et internes (insurrection populaire d'octobre 2014, coup d'Etat manqué de septembre 2015, campagnes agricoles difficiles, attentisme des investisseurs, etc.) qui ont affecté l'ensemble des secteurs d'activités.

Toutefois, avec le retour à l'ordre constitutionnel normal et la dissipation des effets de certains chocs, l'économie nationale devrait se redresser progressivement en perspective.

1- Croissance et prix

L'activité économique connaîtrait une reprise en 2016, soutenue par le secteur manufacturier et les services qui devraient retrouver de la vigueur suite à une transition politique, ainsi que l'entrée en service de deux nouvelles mines d'or. Le taux de croissance du PIB réel se situerait à 5,2% contre 4,0% en 2015.

En 2016, le secteur primaire connaîtrait une accélération du rythme de croissance de sa valeur ajoutée (+4,3%) après la contraction (-1,0%) enregistrée un an plus tôt. Ce redressement serait soutenu par les sous-secteurs de l'agriculture de rente (+8,9% après -12,1% en 2015) et vivrière (+3,3% contre -2,1% en 2015) ainsi que de l'élevage (+3,6% contre 2,3% en 2015).

Le secteur secondaire retrouverait de la vigueur en 2016, sous l'impulsion de la bonne orientation de l'activité d'extraction, des BTP et dans une moindre mesure des manufactures. La valeur ajoutée du secteur afficherait une croissance de 6,0% en 2016 contre 4,0% en 2015.

Le secteur tertiaire devrait rester dynamique avec une croissance de sa valeur ajoutée de 5,5% en 2016 après 6,5% en 2015. Cette croissance serait tirée par les services marchands (+5,9%) et non marchands (+5,1%). Le dynamisme des sous-secteurs des télécommunications et des services financiers, la tenue de certaines manifestations à caractère international (SNC, SIAO et Tour du Faso) et les transferts de l'État devraient renforcer la vigueur du secteur.

S'agissant de l'inflation, elle devrait rester dans la limite de la norme communautaire de 3% en 2016, sous l'hypothèse d'une campagne agricole favorable et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère. Elle devrait se situer en moyenne annuelle à 1,7% à fin décembre 2016.

2- Situation des finances publiques

L'analyse des finances publiques porte sur l'évolution de celles-ci sur la période 2013-2015 ainsi que les perspectives de 2016 en lien avec l'adoption de la loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016. Aussi, au regard de la nouvelle configuration politique issue des élections de novembre 2015 et des besoins exprimés par les acteurs sociaux, un recentrage des priorités a été nécessaire pour le budget 2016.

a) Les recettes

Les recettes totales ont été recouvrées à hauteur de 1 277,7 milliards de FCFA en 2015 contre 1 321,1 milliards de FCFA en fin décembre 2014 et 1 441,7 milliards de FCFA en 2013. Ce recul résulte de l'effet conjugué de la baisse des ressources propres et des dons.

Les recettes propres ont enregistré une baisse continue sur la période. En effet, elles sont passées de 1 117,3 milliards FCFA en 2013 à 1 064,7 milliards FCFA en 2014 pour s'afficher à 1 047,7 milliards FCFA en 2015. Cette baisse des recettes s'explique par une contraction de la TVA, des droits de porte et de l'impôt sur les sociétés sur la période. A cela, s'est ajoutée une augmentation de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale.

Les recettes fiscales s'établissent à 992,6 milliards de FCFA en 2013, 940,8 milliards de FCFA en 2014 et 929,0 milliards de FCFA en 2015.

Les recettes non fiscales ont connu une baisse moyenne de 2,4% sur la période 2013-2015 en s'établissant à 124,7 milliards de FCFA en 2013 ; 124,0 milliards de FCFA en 2014 à 118,7 milliards de FCFA en 2015.

Les dons sont passés de 324,3 milliards de FCFA en 2013 à 256,4 milliards de FCFA en 2014 et 230,0 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse moyenne annuelle de 15,6%.

b) Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 1 411,6 milliards de FCFA en 2015 contre 1 434,6 milliards de FCFA en 2014 et 1 652,6 milliards de FCFA en 2013.

Les dépenses en capital ont enregistré une contraction moyenne de 22,5% entre 2013 et 2015 en passant de 858,4 milliards de FCFA en 2013 à 554,1 milliards de FCFA en 2014 et à 500,9 milliards de FCFA en 2015. Cette baisse est consécutive à la baisse

conjuguée des investissements financés sur ressources internes et sur ressources externes. En effet, les investissements sur ressources internes sont passés de 592,7 milliards de FCFA en 2013 à 348,2 milliards de FCFA en 2014 pour se situer à 349,3 milliards de FCFA en 2015. Quant aux investissements sur ressources externes, ils sont passés de 265,7 milliards de FCFA en 2013 à 275,7 milliards de FCFA en 2014 pour se situer à 151,6 milliards de FCFA en 2015.

Les dépenses courantes quant à elles, ont connu une augmentation moyenne de 6,1% sur la même période. Elles se sont situées à 818,9 milliards de FCFA en 2013, à 886,6 milliards de FCFA en 2014 et à 923,2 milliards de FCFA en 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale de 15,4% en moyenne sur la période. En effet, avec la réforme du système indemnitaire entreprise en 2014, le Gouvernement a dû consentir des efforts importants à l'effet de restaurer une certaine justice sociale dans le système d'allocation des indemnités. Ces efforts ont conduit à une augmentation de la masse salariale au titre du budget 2014 d'environ 54,7 milliards de FCFA dont 39,3 milliards de FCFA pour les personnels des secteurs sociaux. Ainsi, la masse salariale exécutée est passée de 353,7 milliards de FCFA en 2013 à 437,3 milliards de FCFA en 2014 pour atteindre 468,5 milliards de FCFA en fin décembre 2015.

c) Le solde budgétaire

Le déficit global (base engagement) s'est amélioré entre 2013 et 2015, passant de 210,8 milliards de FCFA en 2013 à 113,4 milliards de FCFA en 2014 pour s'établir à 133,9 milliards de FCFA à fin 2015. Rapporté au PIB, il se situe à 3,5% en 2013 à 1,8% en 2014 pour s'établir à 2,1% en 2015.

Le financement extérieur net est ressorti à 89,2 milliards de FCFA en 2015 après s'être situé à 34,4 milliards de FCFA en 2013 et 51,4 milliards de FCFA en 2014. Cette amélioration est expliquée par la bonne tenue des prêts programmes qui ont contribué pour 65,7% dans le financement extérieur net. Les prêts projets quant à eux, se sont contractés de 12,0% en moyenne en passant de 60,4 milliards de FCFA en 2013 à 46,4 milliards de FCFA en 2015.

Au niveau du financement intérieur net en 2015, les tensions de trésorerie observées ces dernières années ont conduit le Trésor public à effectuer des opérations d'appel de fonds sur le marché financier sous régional. Ces opérations se sont traduites par six (06) émissions de bons du Trésor d'une valeur cumulée de 211,9 milliards de FCFA et deux (02) émissions d'obligations d'un montant global de 96,7 milliards de FCFA. Parallèlement, le Trésor a remboursé des emprunts obligataires et des bons du Trésor respectivement à hauteur de 53,6 milliards de FCFA et de 196,0 milliards de FCFA au cours de la période sous revue.

II- LA POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME

La politique budgétaire regroupe l'ensemble des mesures influant sur le niveau des recettes et/ou des dépenses inscrites au budget et visant à agir sur la conjoncture. Le budget est la traduction financière des options de politiques de l'Etat. Son élaboration obéit à des règles précises et est soumise à des contraintes tenant tant à l'environnement international et sous-régional qu'à la conjoncture intérieure.

La contrainte de ressources, face à des besoins croissants, impose au Gouvernement, la mise en œuvre de politiques budgétaires qui passent par la définition de priorités et de choix stratégiques pour orienter efficacement le processus d'allocation des ressources.

Ces priorités et choix stratégiques budgétaires au titre de l'année 2017 s'inscrivent dans un contexte marqué au plan international, par une reprise modérée de l'activité économique mondiale sur fond de baisse des cours des matières premières (or, coton, etc.) et au plan intérieur, par le retour à l'Etat de droit à travers les élections présidentielles et législatives couplées du 29 novembre 2015 et la mise en œuvre des actions programmées par le PNDES. Ils visent à définir les actions majeures en termes d'investissements en vue de relancer l'économie nationale, à consolider le développement inclusif du capital humain et à renforcer les institutions au titre du budget 2017.

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est bâti autour d'un scénario qui présente le plus d'assurance en matière de soutenabilité dans le contexte actuel. Deux (02) scénarii alternatifs sont également proposés, l'un volontariste (scénario PNDES), l'autre pessimiste élaboré sur la base d'un retournement de la conjoncture et, surtout, des perspectives moins favorables de mobilisation des ressources de toutes natures. Un glissement pourrait être effectué vers l'un ou l'autre de ces scénarii alternatifs en fonction de l'évolution de la conjoncture. Cet exercice d'ajustement est favorisé par la revue à mi-parcours de l'exécution du budget dont les conclusions sont prises en compte à travers une loi de finances rectificative.

A- Les hypothèses de projection

Les hypothèses de projection de l'économie burkinabè sur la période 2017-2019 se fondent sur les facteurs internes (productions céréalière, cotonnière et minière) et externes (cours de l'once d'or, du zinc, du baril de pétrole, du coton et du taux de change du dollar US).

1- Les hypothèses au plan national

Sous l'hypothèse d'une meilleure répartition spatio-temporelle des précipitations et de la mise en œuvre des actions du Gouvernement pour accompagner le monde rural, la production agricole devrait connaître un rebond progressif. La croissance de la

production céréalière a été projetée à 4,1% en 2016, 5,3% en 2017 et 4,7% en 2018 et 2019, soit une moyenne annuelle de 4,6% sur la période.

La production de coton-graine enregistrerait un rebond de 20,2% en 2016 après une baisse de 16,9% enregistrée en 2015. En moyenne annuelle, elle progresserait de 3,3% sur la période 2016-2019. Cette évolution s'expliquerait d'une part, par la légère reprise des cours mondiaux de coton attendu sur la période, et d'autre part, par une hausse des superficies emblavées et l'amélioration du rendement à l'hectare.

Quant au prix aux producteurs, son niveau de 235 FCFA/Kg serait maintenu sur la période 2016-2019.

La production d'or a été projetée à 39,2 tonnes en 2016 ; 40,9 tonnes en 2017 ; 44,7 tonnes en 2018 et 47,7 tonnes en 2019, soit une hausse moyenne annuelle de 7,0% sur la période 2016-2019. La bonne orientation de l'activité minière sur cette période sera renforcée par la mise en exploitation des mines d'or de Karma (TRUEGOLD SA), Yaramoko (ROXGOLD BF), Nianka-Nogbelé (GRYPHON MINERALS SA), Konkera (AMPELLA MINING), Bomboré (OREZONE RESOURCES INC) Houndé (AVION GOLD) et Kiaka (KIAKA GOLD).

Quant au zinc, la production attendue serait de 130 000 tonnes par an sur la période 2016-2019.

Concernant le manganèse, il est attendu une production de 500 000 tonnes en 2017 ; 750 000 tonnes en 2018 et 1 000 000 tonnes en 2019 par la société PAN African Tambao SA.

En perspective, l'activité économique devrait se raffermir sur la période 2017-2019. La croissance se situerait en moyenne à 8,27% portée par le dynamisme du secteur agro pastoral, la bonne orientation du secondaire et la vigueur du secteur des services (télécommunication, services financiers, transport) sous l'impulsion de la mise en œuvre du PNDES.

S'agissant de l'inflation, sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité, de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère et d'une orientation favorable du prix du baril de pétrole, l'inflation devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% au maximum sur la période 2017-2019. Elle devrait se situer en moyenne annuelle à 2,2%.

2- Les hypothèses au plan international

Au plan international, les hypothèses portant sur le taux de change du dollar US, les cours de l'or, du pétrole et du coton sont bâties sur les projections du FMI d'avril 2016. Le cours de l'once d'or se situerait à 1 218,6 dollars US en 2016, à 1 230,6 dollars US en 2017, à 1 233,9 dollars US en 2018 et à 1254,5 dollars US en 2019.

Concernant le zinc, son cours est projeté à 280 000 FCFA la tonne sur toute la période de projection.

Quant au cours du manganèse, il est projeté à 234 400 FCFA la tonne sur la période 2016-2019.

Le cours moyen du baril de pétrole a été projeté à 34,8 dollars US en 2016. Il se situerait à 41,0 dollars US en 2017, à 44,5 dollars US en 2018 et à 47,6 dollars US en 2019.

Le cours moyen du coton ressortirait à 1 291,7 dollars US/tonne en 2016, à 1 320,8 dollars US/tonne en 2017 et à 1 385,4 dollars US/tonne en 2018 et 2019.

Le cours moyen du dollar *US* a été projeté à 601,8 FCFA en 2016. Sur le reste de la période de projection, le cours devrait s'établir à 597,9 FCFA en 2017, à 597,7 FCFA en 2018 et à 595,3 FCFA en 2019.

B- Les facteurs de risque et les mesures d'atténuation préconisées

Les perspectives de croissance demeurent empreintes d'incertitudes, en raison de la fragilité de la base de la croissance et des risques pesant, d'une part, sur les perspectives économiques mondiales et, d'autre part, sur la stabilité sociopolitique dans le sahel en général et au Burkina Faso en particulier. Il s'agit essentiellement de :

- la menace sécuritaire avec les attaques terroristes ;
- la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques ;
- la baisse des cours des matières premières exportées, notamment l'or, le coton;
- la lourdeur dans l'exécution des dépenses publiques notamment d'investissement ;
- l'accumulation d'arriérés de remboursement consécutive à l'absence d'une procédure en matière d'endettement des EPE auprès de la CNSS, de la SONAPOST et de la CARFO ;
- la non réalisation ou la faible réalisation des investissements dans les secteurs prioritaires ;
- la persistance de l'attentisme des investisseurs privés et des partenaires.

Pour faire face à ces incertitudes, la mise en œuvre de mesures vigoureuses s'impose, afin d'exploiter au mieux les potentialités de croissance existantes. Il s'agira prioritairement de :

- poursuivre les actions de renforcement de la sécurité ;
- renforcer les actions en vue d'optimiser la mobilisation des recettes budgétaires et de rationaliser les dépenses courantes afin de dégager des ressources pour les projets d'investissement porteurs de croissance;

- suivre l'effectivité des mesures visant à améliorer et à accélérer une bonne exécution des dépenses d'investissement (la réforme des procédures de passation des marchés publics...);
- favoriser les initiatives de modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ;
- poursuivre les actions engagées pour accroître l'offre d'énergie à travers la promotion de l'énergie solaire et l'accélération de la mise en œuvre du raccordement au réseau d'électricité avec le Ghana et le Nigéria ainsi que le renforcement des infrastructures électriques ;
- promouvoir la bonne gouvernance.

C- Les priorités et choix stratégiques budgétaires

Les priorités et choix stratégiques du budget 2017 sont définis en référence au contexte socio-économique et politique.

1- Les priorités du budget de l'Etat, exercice 2017

Les orientations et choix stratégiques du budget 2017 ont été déclinés sur la base des résultats des travaux préliminaires du PNDES et de la Déclaration de politique générale du Premier ministre du 05 février 2016 à l'Assemblée Nationale ; laquelle déclaration est adossée au programme du Président du Faso. Ils visent à consolider la dynamique de croissance amorcée en 2016 et à guider l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2017.

Ainsi, le budget 2017 sera orienté autour des axes stratégiques suivants :

- reformer les institutions et moderniser l'administration;
- développer le capital humain;
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

a) Réformer les institutions et moderniser l'administration

❖ La sécurité

La question sécuritaire se pose aujourd'hui avec acuité dans la plupart des Etats, notamment dans la sous-région ouest-africaine. En effet, les tentatives de déstabilisation du pays et les récentes attaques terroristes font peser une menace sur la paix intérieure. A cela, s'ajoute la recrudescence du grand banditisme qui freine le développement de l'activité économique. A cet effet, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre effective des recommandations des Assises nationales sur la sécurité qu'il envisage organiser. D'ores et déjà, l'accent sera mis sur le renforcement de la

coopération sécuritaire à travers l'appui au renseignement, la formation et l'équipement des forces de défense et de sécurité.

❖ **La justice**

La justice constitue un pilier fondamental dans la construction d'un Etat de droit. Au regard de l'ampleur et de la complexité des problèmes de la justice burkinabè, l'action gouvernementale consistera à faire de la justice, une institution impartiale et performante au service du peuple. Par ailleurs, les recommandations issues des états généraux de la justice devront connaître une mise en œuvre effective.

❖ **La lutte contre la fraude et la corruption dans l'Administration**

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption dans l'administration, le Gouvernement poursuivra les actions en vue de renforcer la gouvernance. Cela passera par :

- la mise en place des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières ;
- l'amélioration du dispositif législatif relatif à la lutte contre la corruption et la fraude ;
- le renforcement des capacités des corps de contrôles.

❖ **La gestion budgétaire**

L'optimisation dans la mobilisation des ressources propres demeure une priorité du Gouvernement pour faire face aux grands équilibres budgétaires en vue de donner une réponse aux attentes des populations. A cet effet, les actions visant à améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales seront renforcées en vue de permettre au pays de respecter les normes communautaires. En outre, les mesures de réduction du train de vie de l'Etat et de rationalisation des dépenses de manière à orienter l'effort budgétaire sur les priorités gouvernementales seront poursuivies.

Les orientations pour l'élaboration de la Loi de finances 2017 devraient permettre de consolider la relance de l'économie amorcée en 2016. En outre, leur mise en œuvre sera un début de réponse aux problèmes structurels que connaît notre économie, notamment le chômage des jeunes, la sécurité intérieure face à la menace terroriste et la transformation de la structure actuelle de l'économie.

b) Développer le capital humain

Le renforcement du capital humain constitue une opportunité pour faire de la croissance inclusive, une réalité. Partant de là, le défi principal est de travailler à l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD).

Dans ce sens, les actions prioritaires du Gouvernement s'orienteront vers : (i) le renforcement du système de santé, (ii) l'accès de tous à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement, (iii) la création d'emplois pour tous et principalement pour les jeunes et les femmes, (iv) la réduction des inégalités grâce à une politique de protection sociale.

❖ **La santé publique**

Dans le domaine de la santé publique, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions visant :

- l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sanitaires de base à travers la poursuite de l'effectivité de la gratuité des soins de la mère, de l'enfant et des personnes âgées indigentes ;
- la poursuite de la normalisation des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS), des Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA), de Centres hospitaliers régionaux (CHR) et de la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres médicaux (CM) ;
- le renforcement de la qualité des services par la promotion de la formation continue, les spécialisations et l'amélioration du plateau technique ;
- la dotation des formations sanitaires en moyens roulants pour améliorer la qualité des évacuations des patients vers les formations sanitaires de référence ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du système national d'assurance maladie universelle ;
- l'effectivité de la gratuité des soins d'urgence notamment les premiers examens de diagnostic ;
- le développement effectif de la santé communautaire par le déploiement effectif des agents de santé à base communautaire ;
- la promotion de la planification familiale par la sensibilisation à l'espacement des naissances et l'utilisation des moyens de contraception.

❖ **L'éducation**

L'éducation constitue le support de toute action de développement car elle contribue à l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Les actions entreprises dans ce sens concerneront tous les ordres d'enseignements et il s'agira :

- de poursuivre le processus de normalisation de toutes les écoles d'ici 2020 ;
- de résorber les salles de classes sous abris précaires ;
- d'accroître annuellement le personnel enseignant ;
- de mettre en place et rendre fonctionnelles des cantines scolaires dans les CEG et lycées ;

- de poursuivre la politique de construction de 13 lycées techniques régionaux en vue de former des techniciens adaptés aux besoins de l'économie locale.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour faire face aux crises que vivent les universités publiques, les priorités se concentreront sur :

- la poursuite de la politique de construction des infrastructures universitaires modernes ;
- la promotion des TIC dans l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ;
- la poursuite de la politique de subvention pour l'acquisition du premier ordinateur aux étudiants du cycle licence ;
- l'ouverture effective d'académies pour une gestion équilibrée du système éducatif;
- l'octroi de bourses d'excellence de thèse pour renforcer et assurer le renouvellement du personnel enseignant ;
- le renforcement des capacités du Fonds national de recherche scientifique et de l'innovation pour le développement(FONRID).

❖ **L'emploi des jeunes et la formation professionnelle**

La création d'opportunités d'emplois demeure un défi pour le Gouvernement pour faire face à l'épineux problème du chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. Les priorités dans ce sens consisteront pour l'essentiel à inverser la tendance actuelle en mettant l'accent notamment sur :

- la promotion de l'entreprenariat ;
- la poursuite des actions à haute intensité de main d'œuvre ;
- le renforcement des capacités des fonds nationaux de financement pour accompagner les acteurs ;
- la mise en place d'un programme destiné à favoriser l'occupation permanente des jeunes du monde rural à travers les productions céréalières et maraîchères alternées auxquelles sera associé l'élevage soutenu par les sous-produits céréaliers et maraîchers ;
- la création des facilités auprès des entreprises privées pour employer les jeunes diplômés ;
- la poursuite de la mise en œuvre du vaste recrutement au profit des jeunes détenteurs d'un diplôme supérieur au baccalauréat.

❖ **L'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

En matière d'accès à l'eau potable, le Gouvernement s'emploiera à atteindre la vision « zéro corvée d'eau » à travers la réalisation de l'objectif du taux d'accès à l'assainissement à 80% de la population urbaine et à 50% de la population rurale en 2020. Pour y arriver, les actions porteront sur :

- la construction de réseaux supplémentaires d'adduction d'eau potable et la réalisation de nouveaux branchements au profit des usagers ;
- la réalisation et la réhabilitation de forages en milieu rural et semi-urbain;
- la réalisation et la réhabilitation d'Adduction d'eau potable (AEP) et d'Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) pour équiper tous les chefs-lieux de communes rurales ;
- l'exploitation des capacités du barrage de Ziga pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou.

En matière d'assainissement, l'accent sera mis sur la mise en place dans les principales villes du pays, des réseaux de drainage et de traitement des eaux usées ainsi que la promotion de la construction de latrines familiales et publiques.

c) Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi

La relance de l'activité économique imprimée en 2016 devrait se confirmer en 2017 pour amorcer une véritable transformation structurelle de l'économie. Cela passe par un modèle de développement orienté sur la diversification de l'économie afin de répondre aux aspirations profondes des populations. Pour y arriver, les efforts en matière d'investissement devraient se concentrer dans les principaux secteurs stratégiques ayant un fort impact et qui tiennent compte des potentialités spécifiques afin d'offrir plus d'opportunités aux populations. Au rang de ces secteurs figurent l'agriculture, l'élevage, les infrastructures de transports, l'énergie, l'industrie, les Techniques de l'information et de la communication (TIC) et les mines.

❖ **L'agriculture**

Au niveau de l'agriculture, il s'agira de faire reculer considérablement l'insécurité alimentaire. Cela passe par :

- la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance de Bagré et du Sourou, l'opérationnalisation du pôle de croissance de Samendeni ainsi que la mise en œuvre des nouveaux pôles de compétitivité ;
- l'accélération de la mécanisation de l'agriculture à travers la vulgarisation et la diffusion des moyens modernes de production fabriqués sur place ;
- le renforcement des aménagements hydro agricoles ;

- la construction et la réhabilitation de barrages ainsi que l'extension de la petite irrigation ;
- la promotion d'une gestion durable des sols;
- le développement des chaînes de valeur des filières porteuses.

❖ **L'élevage**

L'activité d'élevage, fort du potentiel existant et des avantages comparatifs, représente l'une des sources de croissance à caractère inclusif pour les ménages.

Ainsi, dans le souci de renforcer la contribution de ce secteur en matière de création de richesse, l'accent sera mis sur :

- la délimitation et la sécurisation des zones de pâturages et des couloirs de transhumances ;
- la création d'unités de production de tourteaux et d'aliments pour le bétail ;
- la création d'unités de transformation du bétail sur pieds en viande, des cuirs et peaux ;
- l'intensification des cultures fourragères ;
- la facilitation de l'accès et de l'utilisation des sous-produits agro industriels ;
- le renforcement de l'intégration agriculture-élevage, tout en améliorant la production dans ces deux secteurs ;
- la prévention des maladies d'animaux et épizooties.

❖ **La production minière**

En vue d'optimiser l'impact de la production minière sur la croissance économique et sur les populations locales en particulier, les orientations du Gouvernement viseront la création de conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minières, par la mise en œuvre du nouveau code minier. De ce fait, les actions seront centrées sur :

- la valorisation du potentiel géologique du Burkina Faso par la mise en évidence de tous les gisements miniers dont dispose le pays ;
- l'organisation du cadastre minier ;
- la délivrance des autorisations d'exploitation aux orpailleurs en vue du suivi de leurs activités ;
- la sécurisation des sites miniers ;
- la gestion des impacts environnementaux des mines et des sites d'orpaillage.

❖ **Les infrastructures de transport**

Le secteur des transports joue un rôle central en soutien aux secteurs de production. Cela passe par l'accélération du désenclavement pour réduire les coûts de production et accroître la compétitivité de l'économie indispensable à l'essor économique du pays. Pour y arriver, les actions dans les différents maillons de ce secteur seront orientées vers :

- la consolidation et le développement du réseau routier ;
- l'amélioration des conditions de transit sur les principaux corridors desservant le Burkina Faso ;
- l'amélioration continue des services de transport et le renforcement de la compétitivité de l'industrie du transport routier de personnes et de marchandises ;
- la mise à niveau et le désenclavement des infrastructures de transport rural à travers la réalisation de 1000 km de pistes rurales par an, en privilégiant les zones de production enclavées ;
- l'amélioration du transport urbain dans les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et dans les villes moyennes.

❖ **L'énergie**

L'énergie reste un facteur clé pour le développement de tous les secteurs de l'économie et son accès à moindre coût représente une dimension essentielle du développement économique et social. L'économie burkinabè est restée pendant longtemps confrontée au déficit structurel de l'offre énergétique, toute chose ayant contribué à plomber la compétitivité des entreprises. Ainsi, dans le souci d'améliorer progressivement l'approvisionnement en énergie, l'option d'une transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables avec singulièrement une orientation vers l'énergie solaire a été faite. Dans ce sens, il s'agira :

- d'accroître la capacité de production d'électricité à travers notamment la construction de centrales solaires, la promotion d'installations solaires par les particuliers, la maintenance régulière des infrastructures énergétiques et la poursuite des projets en cours dans le domaine de la production hydroélectrique et de l'interconnexion avec le Ghana ;
- de mettre en place une politique de libéralisation maîtrisée de la production d'énergie ;
- de promouvoir l'utilisation de l'énergie thermique d'origines solaire et bioénergétique ;

- de veiller au renforcement des capacités de stockage du pays en hydrocarbures à travers la réalisation des études pour l'installation d'un pipeline Bolgatanga-Bingo et la construction d'un pipeline sur la ligne Bouaké – Bobo-Dioulasso, dans la perspective de l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

❖ **La promotion des PME/PMI dans la transformation des produits**

Pour créer plus de valeur ajoutée et d'emplois, il est impérieux pour notre pays de disposer d'un tissu industriel orienté vers la transformation et la valorisation des produits locaux. Pour ce faire, le renforcement de la compétitivité et de la productivité industrielle à travers le développement des PME/PMI demeure une priorité. Ainsi, les interventions du Gouvernement devraient s'orienter vers :

- le renforcement du cadre réglementaire pour plus d'incitations ;
- la création de zones franches industrielles pour promouvoir l'agro-industrie et les industries agroalimentaires ;
- l'installation des PME/PMI dans les filières porteuses et génératrices d'emplois.

❖ **Les Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Les TIC constituent un important vecteur de croissance économique, si elles sont judicieusement déployées et efficacement utilisées. Pour atteindre l'effet escompté, l'objectif dans ce domaine sera de poursuivre :

- la création d'un pôle technologique TIC dans un espace fiscal attractif ;
- le renforcement du numérique dans l'administration publique, notamment l'intégration des TIC dans l'éducation et la santé ;
- la création d'une structure publique de gestion du patrimoine de télécommunication ;
- le développement de l'offre « large bande » pour un accès à haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- le renforcement de la couverture télévisuelle et radiophonique du pays ;
- l'accompagnement des acteurs du secteur dans la perspective d'une transition réussie vers la Télévision numérique de terre (TNT).

2- Choix stratégiques budgétaires

Pour la réalisation des priorités définies ci-dessus, une mobilisation importante des ressources et leur allocation optimale est nécessaire. Pour ce faire, il importe de

déterminer des stratégies efficaces permettant l'accroissement des recouvrements des recettes, en particulier internes, et assurer l'efficacité de leur utilisation en vue de maximiser les impacts sur les conditions de vie des populations.

a) En matière de ressources

L'accent sera davantage mis sur la mobilisation optimale des ressources internes à travers le renforcement des actions déjà entreprises et la redynamisation de l'approche dite «unité de recouvrement».

Dans ce sens, les différentes régies de recettes s'attèleront à mettre en œuvre les actions prévues dans le plan d'actions prioritaire de la politique sectorielle de l'économie et des finances (PAP-POSEF). Ces actions concernent essentiellement l'amélioration du contrôle, la performance en matière de recouvrement notamment les chèques impayés et le rendement des services.

Le Partenariat public privé (PPP) continuera d'être mis à contribution pour soutenir la promotion des pôles de croissance et le développement des secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche, mines, industrie) et des secteurs de soutien à la production (infrastructures). Le Gouvernement continuera par ailleurs, d'exploiter les possibilités offertes sur le marché financier régional à travers l'émission de bons et d'obligations du Trésor.

Pour ce qui concerne les financements extérieurs, le Burkina Faso poursuivra une stratégie d'endettement prudente et privilégiera le recours aux dons pour financer les secteurs sociaux notamment l'éducation et la santé.

Les emprunts devront être contractés à des conditions concessionnelles et orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures en veillant au respect des ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette.

Dans le cadre de la diversification des ressources de l'Etat, la coopération Sud-Sud sera également mise à contribution.

Aussi, dans le souci de profiter des innovations liées aux finances provenant du climat, la recherche de financements innovants sera renforcée (taxe sur les billets d'avion, taxe carbone, fonds verts, financements climatiques relatifs à l'atteinte des Objectifs du développement durable).

Pour davantage faire face à la baisse du financement public international, des actions seront mises en œuvre pour renforcer le rôle du secteur privé et de la société civil ainsi que celui des bailleurs émergents dans le financement du développement du pays.

b) En matière de dépenses

La prudence dans la gestion des dépenses demeurera de rigueur et devra être soutenue par une stricte discipline de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la

dépense publique afin de prévenir tout dérapage de nature à fragiliser les équilibres macroéconomiques.

Pour les secteurs prioritaires retenus, les interventions devront s'orienter vers des investissements structurants ayant des effets d'entraînement assez importants pour impacter le reste de l'économie.

III- DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2017

Avec l'adoption de la loi organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances, le budget de l'Etat, exercice 2017 sera élaboré selon **le format budget programme**. Ainsi, la loi de finances 2017 sera élaborée en référence au Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2017-2019.

A- En matière de recettes

Le taux de pression fiscale se situerait à 16,48% en 2017 ; 17,37% en 2018 et 19,26% en 2019.

Les orientations du budget 2017 mettent l'accent sur un accroissement des ressources propres du budget de l'Etat, qui reposera notamment, sur les effets de l'application des mesures de la réforme globale de la politique fiscale.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs d'accroissement des ressources propres devrait être soutenue par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie globale de mobilisation des ressources financières (SGMRF) qui devrait induire une augmentation substantielle des ressources aussi bien internes qu'externes. Elle vise spécifiquement le renforcement du dispositif actuel de mobilisation des ressources, la prospection de nouvelles niches de recettes, la recherche de nouveaux partenaires et enfin, l'atténuation de la déperdition des ressources. Les recettes de services devront également connaître une évolution positive grâce à de meilleures prévisions tenant compte des potentiels réels des départements ministériels et institutions, en prenant en compte, le dispositif de mobilisation des ressources et les actions prévues dans le cadre de l'amélioration des recouvrements.

Les propositions d'inscription de nouvelles recettes au budget devront être accompagnées de projets de textes appropriés précisant la tarification et les modalités de perception. Toutes les dispositions devront être prises pour que ces textes soient adoptés pour leur application effective dès le 1^{er} janvier 2017.

Les différents départements ministériels ou institutions devront prendre les dispositions nécessaires pour accompagner les structures mobilisatrices de ressources en moyens matériels et financiers, notamment les perceptions spécialisées dans leurs actions de recouvrement.

Les prévisions des recettes devront être saisies en temps opportun dans le Circuit intégré de la recette (CIR) par les différentes régies de recettes.

Par ailleurs, les prévisions de recettes sur financement extérieur devront être transmises au CIR depuis le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) via le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) par la Direction de la dette publique (DDP).

B- En matière de dépenses

La préparation de vos avant-projets de budget doit s'inscrire en droite ligne des priorités et choix stratégiques budgétaires définis par le Gouvernement.

La gestion budgétaire par programme consiste à passer d'un budget en ligne basé sur une logique de moyen à un budget basé sur une logique de résultats en substituant à l'organisation administrative une organisation par programme regroupant des actions visant des objectifs communs.

Le programme est un ensemble d'actions ayant un même but et contribuant à atteindre les objectifs globaux définis par le gouvernement dans le cadre de sa planification stratégique. Il doit correspondre à la fois à tout ou partie d'une politique publique ou à une fonction de l'Etat et à des centres de responsabilités bien déterminés.

Pour identifier clairement les responsabilités, les programmes/dotations sont établis par ministère et par institution.

Le programme correspondra à une direction générale ou à un groupe de directions générales et/ou à un groupe d'établissements publics.

Le nombre de programmes par ministère est limité à sept (07). Chaque programme devrait être décomposé en actions et en activités. Un responsable de programme chargé de coordonner et de suivre les activités/projets du programme devra être nommé en Conseil des ministres. **A cet effet, chaque Ministre et Président d'Institution devra nommer un responsable de programme pour chaque programme de son département.**

Il appartiendra au premier responsable du département ou de l'institution de procéder à la répartition des crédits entre les programmes /dotations en tenant compte de la mission à lui assignée.

Le responsable de programme, au regard des objectifs stratégiques de son programme, procédera à la répartition des crédits entre les différentes actions. Il est chargé du

contrôle des résultats des services chargés de la mise en œuvre du programme. A cet effet, il est chargé de mettre en œuvre les dispositifs de contrôle interne et de contrôle de gestion.

La responsabilité des différents acteurs implique que des objectifs, des résultats attendus (ou mesures cibles), des indicateurs de performance et le coût des ressources nécessaires à l'atteinte des résultats soient bien déterminés.

Ainsi, les avant-projets de budget des ministères et institutions contenant entre autres les Projets annuels de performance (PAP) qui énoncent par programme les objectifs et les résultats attendus devront comprendre des informations sur la mission ou le mandat d'un ministère, les stratégies, les objectifs de chaque programme, des indicateurs de performance et diverses autres données chiffrées. **Le PAP constitue un engagement pris par le responsable de programme à atteindre des résultats prédéfinis en contrepartie des ressources mises à sa disposition.**

Ces informations doivent être saisies dans le Circuit informatisé de la dépense (CID).

Le montant des crédits de personnel voté pour chaque programme étant limitatif, je vous exhorte à une bonne évaluation des charges de personnel.

Toutefois, j'attache un intérêt particulier au respect de la discipline budgétaire notamment celui des enveloppes définies par le DPBEP qui seront notifiées à chaque département ministériel ou institution. Ainsi, aucun avant-projet de budget ne devra être présenté avec des besoins supplémentaires. Cette discipline devra demeurer de rigueur tout au long du processus jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances par l'Assemblée Nationale.

La politique de maîtrise des charges de fonctionnement qui permet de faire des économies devra être maintenue, la priorité du moment étant la promotion des investissements porteurs de croissance pour un développement durable. Par conséquent, vos propositions de dépenses devront être rationnelles et strictement contenues dans les enveloppes sectorielles 2017.

La préparation du budget doit s'inscrire dans une démarche participative à travers l'implication effective de tous les acteurs dans l'identification et l'expression de leurs besoins. Il reste entendu que la satisfaction de ces besoins demeure tributaire de la contrainte budgétaire, notamment des enveloppes sectorielles notifiées.

Dans le domaine de la décentralisation, le transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales entre dans sa neuvième année d'application. Avec l'adoption des 21 décrets portant transfert des compétences et des ressources en 2014 et la mise en place prochaine des organes délibérants et exécutifs locaux, la relance du processus de décentralisation sera un pilier essentiel de réalisation de la démocratie et du développement à la base. Afin d'accroître la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales, j'exhorte fortement les ministères déjà engagés dans le processus, à poursuivre leurs efforts de mise à disposition, dans des délais raisonnables, des ressources financières aux communes et aux régions. Aussi,

les autres ministères sont invités dans le respect des principes de progressivité, de subsidiarité et de concomitance à prévoir des ressources à transférer aux collectivités territoriales pour le succès du processus de décentralisation conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

En 2017, les ministères concernés par le transfert sont au nombre de six (6) :

- le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;
- le Ministère de la santé ;
- le Ministère de l'eau et de l'assainissement ;
- le Ministère de la culture, des arts et du tourisme ;
- le Ministère des sports et des loisirs ;
- le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Toute compétence transférée aux collectivités territoriales implique un transfert subséquent de ressources financières pour sa gestion. Ces ressources financières doivent comprendre aussi bien le fonctionnement, l'entretien que la réalisation d'ouvrages dans le domaine transféré.

Vos propositions de ressources à transférer devraient être accompagnées d'une note indiquant les résultats attendus des Collectivités territoriales. Ces résultats constituent des engagements pris par ces collectivités territoriales en contrepartie des ressources qui seront mises à leur disposition.

Afin d'accroître les capacités opérationnelles des structures de contrôle, vous êtes invités à renforcer davantage leurs dotations en crédits de fonctionnement et à veiller à les mettre effectivement à leur disposition. Les crédits destinés à la prise en charge des mesures pourvoyeuses de recettes au profit du budget de l'Etat, devront faire l'objet d'une bonne évaluation.

Vous veillerez à programmer en priorité sur l'enveloppe sectorielle allouée à votre département, les frais d'organisation des manifestations d'envergure nationale afin d'éviter les demandes de financement en cours d'année.

A cet effet, j'invite les responsables de département à s'abstenir, en l'absence de prévisions budgétaires, de tout engagement tant au plan national qu'international, surtout en matière d'organisation de manifestations. Dans ce sens, vous veillerez à joindre à votre avant-projet de budget, l'état des manifestations envisagées par votre département, tout en précisant les différentes sources de financement. Par ailleurs, tout rapport en Conseil des ministres ayant une incidence financière sur le budget de l'Etat doit préalablement faire l'objet d'échanges avec le Ministre de l'économie, des finances et du développement.

Les projets d'investissements doivent faire l'objet d'étude de faisabilité avant leur inscription au budget, ceci pour éviter des opérations dont les coûts excèderont les capacités de l'Etat. **A cet effet, j'invite le Ministre de l'économie, des finances et du**

développement à développer toute initiative visant à renforcer les capacités de notre administration en matière d'identification, de programmation et d'exécution des projets d'investissements publics. L'accent sera mis particulièrement sur les priorités et choix stratégiques adoptés par le Gouvernement.

L'élaboration, l'adoption et l'exécution des Plans de passation des marchés (PPM) 2017 se feront dans le Système d'information intégré des marchés publics (SIMP). Le réalisme dans la programmation des marchés dans le PPM devrait être observé.

Dans le souci d'observer la rigueur et le réalisme dans l'évaluation des dépenses budgétaires de nos Missions diplomatiques et consulaires (MDC) à l'étranger, les prévisions seront basées sur des éléments objectifs et précis en vue de permettre le respect des principes de l'autorisation et de la sincérité budgétaires.

1- Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent principalement :

- les traitements et salaires en espèces ;
- les primes et indemnités ;
- les cotisations sociales ;
- les prestations sociales ;
- les autres dépenses de personnel.

L'enveloppe sectorielle allouée aux dépenses de personnel se décompose en trois (03) sous enveloppes destinées aux composantes sus indiquées.

La première sous enveloppe destinée aux salaires du personnel en activité ainsi qu'aux provisions y afférentes, devra permettre de prendre en charge :

- les traitements et salaires (article 66 paragraphe 661) ;
- les primes et indemnités (article 66 paragraphe 663) ;
- les cotisations sociales (article 66 paragraphe 664) ;
- les allocations familiales (article 66 paragraphe 666) ;
- les provisions relatives à la prise en compte des suppléments salariaux (article 66 paragraphe 661).

La part de cette sous enveloppe destinée au Ministère en charge de la fonction publique prend en compte les mesures nouvelles au titre de l'année 2017 pour un montant de 500 000 000 FCFA. Autrement dit, les propositions de ce ministère devront permettre de doter conséquemment la ligne prévue à cet effet notamment l'article 66 paragraphe 669 au niveau du « cabinet ».

La deuxième sous enveloppe est destinée aux indemnités de départ à la retraite des fonctionnaires et contractuels ayant atteint la limite d'âge de leurs emplois. Les inscriptions budgétaires qui seront faites au titre de ces indemnités devront être logées dans le programme pilotage, au niveau du « Secrétariat Général » et le cas échéant au niveau du « Cabinet » à l'article 66 paragraphe 669.

La troisième sous-enveloppe sera utilisée pour la prise en charge des arriérés éventuels dus aux personnels en cessation de paiement pour solde de tout compte. Les dépenses se rapportant à ces arriérés devront être consignées toujours dans le programme pilotage au niveau de la « DRH » et le cas échéant au niveau de la « DAF » à l'article 66 paragraphe 669.

Conformément aux actions entreprises depuis janvier 2016 dans le cadre de l'allègement du poids de la masse salariale, les charges relatives aux avantages en nature et autres dépenses spécifiques liées au personnel ont fait l'objet de transfert vers les dépenses d'acquisition de biens et services. Aussi, il est requis qu'aucune dépense de cette nature ne puisse affecter les enveloppes des dépenses de personnel notifiées aux différents ministères et institutions.

Les dépenses spécifiques transférées se rapportent essentiellement aux frais d'inhumation, aux frais d'équipement du personnel nommé dans les MDC, aux rétributions des assesseurs des tribunaux de travail, aux frais de vacation, aux frais de cours dans les classes multigrades et bilingues, aux conférences pédagogiques etc.

Les prévisions des dépenses de personnel se feront par les ministères et institutions et devront être saisies dans le Circuit informatisé de la dépense (CID), conformément à la nomenclature budgétaire.

Vos propositions pour 2017 concerneront :

- le personnel présent toute l'année 2017;
- le personnel dont le départ est prévu au cours de l'année 2017 (nouveaux détachements, nouvelles disponibilités, départs à la retraite,...) ;
- le personnel dont la reprise de service, après une sortie temporaire de l'administration, est prévue au cours de l'année 2017 (fin de disponibilité, fin de détachement,...) ;
- les intégrations statutaires.

Vos prévisions de dépenses de personnel devront être éclatées par programme et/ou par structure en vue de faciliter l'exécution budgétaire et le suivi. Cet éclatement devra faire ressortir l'ensemble des éléments de rémunérations conformément aux tableaux de l'annexe II.

En plus de la contribution patronale pour retraite dont le taux est de 12%, une contribution de 1,5% applicable au salaire catégoriel est mise à la charge de l'employeur au profit du personnel cotisant à la CARFO au titre de la prévention et de la réparation des risques professionnels.

Au total, le taux de la contribution patronale des agents de l'Etat cotisant à la CARFO est de 13,5% applicable au salaire catégoriel.

Il faut cependant relever que pour ce qui est du personnel détaché cotisant à la CARFO, la part patronale à la charge de l'employeur est de 15,5% (14% pour la retraite et 1,5% au titre du risque professionnel) applicable au salaire catégoriel de son administration d'origine.

Concernant le taux de cotisation patronale du personnel cotisant à la CNSS, il est de 16% applicable à la rémunération brute mensuelle.

Une attention particulière devra être accordée par les ordonnateurs à l'évaluation des dépenses de personnel au regard de leur caractère limitatif. Cette évaluation devra tenir compte des provisions pour la correction des suppléments salariaux déterminées par application d'un taux de 6%, au lieu de 3%, aux montants du salaire catégoriel, de l'indemnité de résidence, et de la contribution patronale. Le relèvement du taux de provisions du simple au double tient compte surtout des effets conjugués de l'opérationnalisation de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat et des régularisations habituelles de situations administratives. En tout état de cause, l'évaluation devra se faire conformément aux modes de calcul et aux modèles de tableaux joints en annexe.

2- Charges financières de la dette

Elles correspondent à toutes les charges relatives à la dette à l'exception des remboursements de capital (ces dépenses étant désormais classées dans les opérations de trésorerie).

Les Charges financières de la dette comprennent :

- les intérêts et frais financiers sur la dette ;
- les pertes sur cessions de titres de placement;
- les pertes de changes;
- les autres intérêts et frais bancaires.

3- Dépenses d'acquisitions de biens et services

Cette catégorie de dépenses comprend :

➤ Achats de biens

- matières, matériel et fournitures ;
- variations des stocks de biens fongibles achetés ;
- eau, électricité, gaz et autres sources d'énergie ;
- matériel et fournitures spécifiques ;
- autres achats de biens.

➤ **Acquisitions de services**

- frais de transport et de mission ;
- loyer et charges locatives ;
- entretiens et maintenance ;
- assurances ;
- frais de relations publiques ;
- dépenses de communication.

➤ **Autres services**

- frais bancaires ;
- prestations de services ;
- frais de formation du personnel ;
- redevances pour brevets, licences et logiciels ;
- autres acquisitions de services.

4- Dépenses de transfert courant

Elles regroupent :

➤ **Subventions**

- subventions aux entreprises publiques ;
- subventions aux entreprises privées ;
- subventions aux institutions financières ;
- subventions à d'autres catégories de bénéficiaires.

➤ **Transferts**

- transferts aux établissements publics nationaux ;
- transferts aux collectivités territoriales ;
- transferts aux autres administrations publiques ;
- transferts aux institutions à but non lucratif ;
- transferts aux ménages ;
- transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales ;
- transferts à d'autres budgets ;
- pensions de retraites des fonctionnaires et autres agents de l'Etat ;
- autres transferts.

Vous veillerez particulièrement à ce que les requêtes de subvention portent sur des dépenses précises. Les prévisions doivent refléter votre détermination à maîtriser davantage les dépenses de transferts courants notamment les allocations scolaires et les bourses, les charges récurrentes des investissements, les subventions de fonctionnement au profit des Etablissements publics de l'Etat (EPE) et les contributions aux organismes.

5- Dépenses en atténuation de recettes

Il s'agit des remboursements par l'Etat, des impositions prélevées pour le compte de tiers (exemple collectivités territoriales). Elles comprennent :

- annulations de produits constatés au cours des années antérieures ;
- condamnations et transactions ;
- valeurs comptables des immobilisations cédées, mises au rebut ou admises en non valeur ;
- autres charges exceptionnelles.

6- Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Cette catégorie comprend les dépenses suivantes :

➤ Immobilisations incorporelles

- frais de recherche et de développement ;
- brevets, marques de fabrique, droits d'auteur ;
- conceptions de systèmes d'organisation – progiciels ;
- droits d'exploitation - fonds de commerce ;
- autres droits et valeurs incorporels.

➤ Acquisitions et aménagements des sols et sous-sols

- terrains ;
- sous-sols, gisements et carrières ;
- plantations et forêts ;
- plans d'eau.

➤ Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles

- bâtiments administratifs à usage de bureau ;
- bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires) ;

- bâtiments administratifs à usage technique ;
- ouvrages ;
- infrastructures ;
- réseaux informatiques.
- **Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier**
- mobilier et matériel de logement et de bureau ;
- matériel informatique de bureau ;
- matériel de transport de service et de fonction ;
- matériel et outillages techniques ;
- matériel de transport en commun et de marchandises ;
- collections – œuvres d'art ;
- stocks stratégiques ou d'urgence ;
- cheptel.
- **Equipements militaires**
- bâtiments militaires ;
- ouvrages et infrastructures militaires ;
- mobiliers, matériels militaires et équipements .

En 2017, la croissance reposera sur l'impulsion des investissements. Dans ce sens, l'année 2017 sera marquée par la mise en œuvre des projets structurants qui seront retenus sur la base des propositions d'investissements des ministères et institutions. Pour ce faire, l'arbitrage des priorités d'investissements s'impose comme la phase primordiale dans le processus d'élaboration du Programme d'investissement public (PIP), en ce qu'il permet de retenir les projets et programmes qui sont en cohérence avec les priorités de développement du Burkina Faso. Cela requiert que les propositions d'investissements des ministères et institutions soient faites sur la base des orientations contenues dans les référentiels en matière de développement économique et social.

Les propositions d'investissements de chaque ministère ou institution devront se faire en référence aux priorités définies par le Programme présidentiel soutenu par la Déclaration de politique générale du 05 février 2016 en attendant l'adoption du PNDES 2016-2020.

Par ailleurs, l'année 2017 qui marquera le passage du budget-objet au budget-programme avec l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances du 06 novembre 2015 impose la budgétisation des investissements en Autorisations

d'engagement (AE) et en Crédits de paiement (CP). Les autres natures de dépenses (dépenses de personnel, dépenses d'acquisitions de biens et services et dépenses de transfert courant) seront uniquement budgétisées en Crédits de paiement (CP). Ne sont considérées comme dépenses d'investissements que celles conduisant à la Formation brute de capital fixe (FBCF) et conformes à la classification ci-dessus. En d'autres termes, ce sont uniquement les dépenses d'investissements de vos projets d'investissements qui feront l'objet de budgétisation en AE et CP.

En rappel, il convient de noter que les Autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice pour la réalisation des investissements prévus par la loi de finances. Les Crédit de paiement (CP) quant à eux représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées au cours de l'exercice.

Il convient par ailleurs, de porter à votre connaissance que l'élaboration du Programme prioritaire d'investissement (PPI) 2017 mettra l'accent sur les projets structurants en cours d'exécution dont la date d'achèvement interviendra après le 31 décembre 2016. La budgétisation en AE/CP de ces projets structurants se fera sur la base du coût total de l'investissement et du cumul des engagements juridiques contractés au 31 décembre 2015. Sont considérés comme projets en cours, ceux ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire dans les lois de finances antérieures ou ayant bénéficié d'une dotation spéciale après la mise en place du budget 2016.

Vous veillerez également à doter conséquemment les projets structurants sur la base des enveloppes de référence qui vous seront communiquées.

Toutefois, l'inscription définitive de ces projets et programmes dans la loi de finances reste conditionnée par la validation par le Conseil des ministres qui se tiendra à cet effet. Pour la formulation des projets et programmes financés sur ressources propres, je vous invite à considérer les actions déjà prises en compte par les projets financés sur ressources extérieures pour une plus grande optimisation des allocations des crédits budgétaires.

Pour les projets financés sur ressources extérieures, la mise en place des contreparties nationales étant une condition de mobilisation de ces ressources, l'allocation desdites contreparties sera faite par le Ministre de l'économie, des finances et du développement.

L'inscription des projets sur ressources d'emprunt devra obéir à des critères spécifiques tels que la forte valeur ajoutée du projet, la disponibilité du financement, le consensus des Partenaires techniques et financiers (PTF) sur le montant à prendre en compte ainsi que le respect des prescriptions conventionnelles.

Pour une plus grande visibilité des investissements financés sur ressources extérieures avec ou sans contreparties nationales, j'invite les Présidents d'institutions et les Chefs de départements ministériels à veiller à leurs inscriptions dans la loi de finances.

Les projets en cours d'exécution nécessitant une contrepartie nationale qui ne seront pas inscrits se verront priver d'une allocation budgétaire pour la mise en œuvre de leurs activités.

Aussi devriez-vous veiller à la maîtrise des coûts des projets notamment ceux nécessitant un concours financier extérieur.

Les propositions d'inscription de dépenses d'investissements devront être éclatées par nature aussi bien pour les contreparties nationales que pour les projets financés sur ressources propres et/ou sur ressources extérieures exclusivement.

L'inscription définitive de ces projets et programmes reste conditionnée par la présentation au Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) des éléments permettant de justifier de leur maturité notamment les devis estimatifs, plans, études architecturales et autres études de pré investissement. L'évaluation des coûts des travaux devra se baser sur la dernière édition de la mercuriale des prix des bâtiments et travaux publics.

J'attache du prix à la prise en compte des normes environnementales dans la formulation de vos projets d'investissements. En effet, la vulnérabilité des pauvres est davantage amplifiée par le nombre élevé et croissant de catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations ainsi que par les impacts des changements climatiques. Si ces tendances se poursuivent, les importants gains de développement engrangés par notre pays seront inversés.

De ce fait, il est nécessaire de s'assurer que tous les projets d'investissements qui seront retenus respectent les normes environnementales afin d'éviter d'annihiler les efforts de développement.

7- Dépenses de transferts en capital

Les transferts en capital sont des paiements sans contrepartie aux entreprises ou aux ménages pour les aider à acquérir des biens de capital ou pour les indemniser de la perte ou de l'endommagement de biens en capital. Ils n'ont pour effet, ni d'engendrer, ni d'éteindre des créances financières.

Ils concernent également les sommes versées aux entreprises pour couvrir les pertes accumulées sur plusieurs années ou les pertes exceptionnelles résultant de causes échappant au contrôle de l'entreprise.

C- Les comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor peuvent être ouverts par une loi de finances pour retracer des opérations effectuées par les services de l'Etat. Ils peuvent être traités comme des programmes.

Les comptes spéciaux du Trésor comprennent les catégories suivantes :

- les comptes d'affectation spéciale ;
- les comptes de commerce ;

- les comptes de règlement avec les gouvernements ou autres organismes étrangers ;
- les comptes de prêts ;
- les comptes d'avances ;
- les comptes de garanties et d'avaux.

A l'exception des comptes de commerce et de règlement avec les gouvernements ou autres organismes étrangers, les comptes spéciaux du Trésor ne peuvent être à découvert.

Chaque compte d'affectation spéciale constitue un programme.

D- Les fonds d'équipement

La gestion des fonds d'équipement fera l'objet d'un suivi rigoureux par le MINEFID.

A cet effet, vous êtes invités à prendre les dispositions nécessaires pour accompagner vos avant-projets de budget de rapports détaillés de l'exécution de vos fonds d'équipement au titre de l'année 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin) ainsi que vos propositions budgétaires pour 2017.

Pour répondre aux impératifs de délai liés à l'adoption de la loi de finances par l'Assemblée nationale, le calendrier ci-après devra scrupuleusement être respecté :

- **15 juillet 2016 au plus tard** : dépôt des avant-projets de budget programme en support électronique et vingt cinq (25) copies par institution, ministère et établissement public de l'Etat au cabinet du Ministre de l'économie, des finances et du développement ;
- **17 au 27 juillet 2016** : analyse des avant-projets et production des rapports ;
- **1^{er} aout au 20 août 2016** : organisation des débats budgétaires ;
- **24 août 2016 au plus tard** : transmission de l'avant-projet de budget de l'Etat, exercice 2017, au cabinet du Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres pour soumission à l'examen du Conseil des ministres.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire au sein de vos institutions et départements ministériels.

Le Ministre de l'économie, des finances et du développement tiendra informé le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, du respect du chronogramme ainsi établi.

Roch Marc Christian KABORE